

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2023 (accusé de réception du 06/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Fourniture d'un service de gestion des DT-DICT - Constitution d'un groupement de commandes

Un marché de fourniture de service pour la gestion dématérialisée des demandes de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencer les travaux (DICT) doit être publié pour désigner un nouveau prestataire. Ce marché de service permettra notamment la gestion des réseaux de la commune de Quimper (éclairage public) et de Quimper Bretagne Occidentale (éclairage public sur les zones d'activités économiques, eau potable, assainissement, eaux pluviales).

Afin de permettre à la Commune de Quimper et à Quimper Bretagne Occidentale de relancer une consultation, et pour bénéficier de conditions financières avantageuses, il est envisagé de créer un nouveau groupement de commandes en application des articles L.2113-6 et 7 du Code de la commande publique. La convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement.

La convention sera conclue pour une durée de 8 ans à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité.

Quimper Bretagne Occidentale assure les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, Quimper Bretagne Occidentale est chargé d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, d'analyser les offres, de signer et notifier le ou les marchés publics, d'établir, signer et notifier les avenants éventuels.

Chaque membre du groupement s'engage à prendre en charge la part des prestations qui lui incombe et s'assurera de la bonne exécution du ou des marchés publics.

Les membres du groupement de commandes acceptent l'adhésion au groupement de tout nouveau membre, par délibérations conjointes du coordonnateur et du nouveau membre.

Les nouveaux membres ne pourront passer commande que sur les marchés publics publiés après leur adhésion.

La commission d'appel d'offres sera celle de Quimper Bretagne Occidentale.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constituer un groupement de commandes avec la commune de Quimper pour la fourniture d'un service de gestion des DT DICT ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant Quimper Bretagne Occidentale comme coordonnateur.